

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
12
- Pouvoir :
-
- Votants :
12

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**ENGAGEMENT PARTENARIAL ENTRE LE SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SEINE-MARITIME ET LA PAIERIE
DEPARTEMENTALE**

Le 14 novembre 2014, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 31 octobre 2014, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur Dominique RANDON.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 12 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur Dominique RANDON, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

MM. Jean-Louis JEGADEN, Serge BOULANGER, Mamadou DIALLO, Bertrand LEFRANCOIS, Bastien CORITON, Yvon PESQUET, Jean-Pierre THEVENOT, Gérard JOUAN, Daniel MARECHAL, Guillaume COUTEY.

Mme Agnès FIRMIN LE BODO.

Suppléants

-

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine Samuel PERDRIX, le Capitaine André HENRY, le Caporal Thomas BRU, Dominique PROUST, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

-

IV. Pouvoir :

-

Étaient absents excusés :

MM. Nicolas ROULY, Pascal MARCHAL, Émile CANU, Sébastien JUMEL, Jean-François MAYER, le Colonel Thierry SENEZ, l'Adjudant-chef Hervé PASQUIER.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) et la Paierie départementale ont noué de solides relations de travail, à l'œuvre quasi-quotidiennement.

La formalisation d'une telle collaboration ne peut qu'encourager l'objectif partagé par les deux acteurs, d'une gestion performante de l'établissement et ce, d'autant à l'aune de l'évolution prochaine des procédures avec le processus de dématérialisation.

Sur la base d'un état des lieux et d'une réflexion commune sur les leviers d'amélioration possible dans la conduite de leurs missions respectives, les partenaires ont identifié des besoins et attentes mutuels. En ressort, quatre axes majeurs de progrès qui constitueront l'ossature de l'engagement partenarial :

1- Faciliter la vie de l'ordonnateur et du comptable, en développant, enrichissant et dématérialisant les échanges. Le chantier qui consiste à dématérialiser les pièces comptables et justificatives est pivot ; chantier sur lequel se cristallisent d'ailleurs aujourd'hui plusieurs projets portés par le Sdis dont l'acquisition d'un nouvel outil de gestion financière.

2- Améliorer l'efficacité des procédures, gage notamment d'une maîtrise des délais de paiement et d'une optimisation de la chaîne de recouvrement des recettes.

3- Offrir une meilleure lisibilité des comptes aux décideurs, avec comme priorité de faire progresser la sincérité et la régularité des comptes de bilan. Le suivi des immobilisations par le Sdis est perfectible pour donner une image fidèle de sa situation patrimoniale. Un travail à court terme va être entrepris en ce sens. Le présent cadre partenarial encouragera sans conteste une stabilisation des pratiques, d'autant avec le futur système d'information financière qui sera couplé à l'outil dédié à la gestion du patrimoine.

4- Développer l'expertise financière au service des responsables, en mobilisant davantage le Comptable public, prompt notamment à produire diverses analyses et présenter les résultats du compte de gestion.

Les perspectives de travail induites s'inscrivent dans une logique à moyen et long termes. L'idée est d'adopter une démarche graduelle avec une première série d'objectifs à atteindre sur la période 2014 – 2016, accompagnée d'engagements réciproques des deux acteurs.

L'engagement partenarial est le cadre contractuel propice à une telle démarche qui, outre le Comptable du Sdis, implique l'ensemble du réseau de la Direction générale des finances publiques (DGFIP).

Le projet d'engagement partenarial travaillé avec la Paierie départementale est annexé au présent rapport.

*

**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.

Le président du conseil d'administration,



Dominique RANDON

